

La Marseillaise, le 07/02/2013

MÉTROPOLE : LA RÉFORME DIVISE LES MAIRES

04-02-2013

Dernière mise à jour : (04-02-2013)



Christian Bilhac : « S'il faut sortir les fourches, on les sortira ». J.-P. Moure : « Le transfert de l'urbanisme serait dans l'intérêt des communes ». Photo DR

Maire PS de Claret et président de l'Association des maires de l'Hérault, Christian Bilhac est farouchement opposé au projet de loi sur les métropoles. De son côté, le Président socialiste de l'Agglo de Montpellier et maire du village de Cournonsec, Jean-Pierre Moure y est favorable. Entretien.

"On marche sur la tête"

Maire PS de la petite commune de Claret et président de l'Association des maires de l'Hérault, Christian Bilhac dénonce l'état d'esprit de la réforme.

Que vous inspire ce projet de loi sur les métropoles ?

"Il va bien au-delà des métropoles. Le texte prévoit le transfert de la compétence urbanisme des communes aux Agglos et même aux Communautés de communes de plus de 20 000 habitants, autrement dit presque toutes. Vous voyez l'intérêt d'un Plan local d'urbanisme intercommunal à Saint-Michel d'Alajou ? On marche sur la tête.

Que reprochez-vous à ce projet de loi ?

C'est un projet rédigé par des gens dont la culture politique se limite aux arrondissements parisiens. L'urbanisme est la seule compétence donnée aux communes par la loi Defferre de 1982. Si on nous l'enlève... C'est aberrant, inadmissible, incompréhensible, scandaleux et stupide.

Vous pensez que le but de la réforme mettra en danger la commune ?

Les budgets des petites communes seront menacés. C'est le principe des vases communicants : si on donne davantage d'argent aux métropoles, il faudra le prendre sur le dos des communes rurales. L'État veut calquer l'organisation administrative de la France sur le modèle Paris Lyon Marseille avec un maire et des maires d'arrondissements. Cette logique n'est pas nouvelle. Le broyeur est en route depuis les années 70. On déshabille peu à peu les communes. On va transformer les maires en officiers d'état civil à s'occuper des merdes de chien, des problèmes de voisinage avec une casquette d'animateur du comité des fêtes.

Mais la création de métropoles ne peut-elle pas permettre la concrétisation de projets qui ne verraient jamais le jour si chacun restait dans son coin ?

Mais l'intercommunalité existe déjà ! Les communes qui souhaitent mettre en place un Plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal le peuvent. Il existe des schémas de cohérence territoriale (Scot). Cela suffit. Je ne suis pas contre l'intercommunalité. Mais je veux que cela reste une possibilité pour les maires, pas une obligation. Je suis un fervent partisan du principe de proximité. Tout ce que l'on peut faire à l'échelon le plus bas, il ne sert à rien de le faire remonter plus haut parce que plus les élus sont éloignés du terrain, moins ils connaissent la réalité des projets et l'attente des citoyens de la commune.

Allez-vous vous engager dans le mouvement de contestation ?

En tant que président de l'Association des maires de l'Hérault mon rôle est de faire remonter ce qui se dit ici auprès de l'Association des maires de France. Nous allons faire un travail de lobbying auprès des parlementaires. Nous sommes dans une phase de négociations avec le gouvernement. Après, s'il faut sortir les fourches, on les sortira".

"Stop aux amalgames"

Président socialiste de l'Agglo de Montpellier en plus d'être maire du village de Cournonsec, Jean-Pierre Moure défend les métropoles.

Comprenez-vous que le transfert du droit du sol aux Agglos provoque la colère des petits maires ?

"Il faut raison garder. Tout dossier qui amène un grand changement provoque toujours une réaction de crainte voire de peur plus ou moins justifiée. Je crois qu'il faut prendre un peu de recul et se dire qu'il ne s'agit que d'un projet de loi qui peut être largement modifié. Ramener cette réforme aux seuls permis de construire c'est un sacré raccourci.

La création de métropoles inquiète tout autant...

Oui mais le fait urbain est là. C'est incontestable et la réforme en tient compte. C'est vrai que le schéma de cohérence territoriale (Scot) qui permet de définir les politiques de Plan local d'urbanisme (PLU) avec les maires est critiquable. En même temps, dans l'Agglo de Montpellier, l'ensemble des communes sont demandeuses pour aller plus loin. Et jusqu'ici le PLU intercommunal n'a pas posé de problèmes particuliers.

Mais cette fois ce serait la prérogative principale des maires qui leur serait confisquée...

Il faut bien se dire que si la compétence urbanisme était transférée des communes aux Agglos ce serait dans l'intérêt des communes. La voix des maires continuera à compter au conseil d'Agglo ou métropolitain. Et puis la loi peut très bien intégrer plusieurs options. La signature des permis de construire peut rester une prérogative des maires. Il se peut qu'on se dirige vers un statut de maire aménageur dans une dynamique d'ensemble pilotée par l'Agglo ou la Métropole.

Vous voulez calmer le jeu ?

Je dis que tout cela va se discuter et que le débat va faire bouger les lignes. On verra bien ce qu'il en sortira. Mais en attendant, je crois qu'il faut faire attention aux amalgames avec des discours du type « Non à l'urbanisme à l'Agglo ». Dans l'Agglo de Montpellier, nous avons investi 400 millions d'euros dans le réseau d'assainissement. Sans ces travaux de l'intercommunalité, aucun maire n'aurait pu signer de permis de construire.

Vers quoi voudriez-vous que la loi débouche ?

Au-delà du triptyque Paris-Lyon Marseille, la réforme doit permettre l'émergence d'une dizaine de métropoles fortes dont Montpellier fera partie puisque le seuil minimum devrait être de 400 000 habitants. C'est une bonne chose pour attirer des entreprises, développer notre territoire et pour pouvoir jouer en première division entre le quadrilatère Toulouse, Marseille, Lyon et Barcelone".

Propos recueillis par Rémy Cougnenc